SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2019

Le vingt-cinq janvier deux mille dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize janvier deux mille dix-neuf s’est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL.

**Présents :** Mmes et Mrs – RODET.C- JAROSZ.J.R-BECUE.M-CRAEYMEERSCH.D-DESCAT.C- GARY.C-GILLOIS.B-LEFORT.R

**Absents excusés :** Mme DUBAND.C et Mr CERVEAU.J

**Pouvoirs :** Madame DUBAND Colette a donné procuration à Madame GARY Catherine

Monsieur CERVEAU Jacques a donné procuration à Madame RODET Claudine

**Secrétaire de séance :** Monsieur DESCAT Christophe

1. **Fêtes et cérémonies 2019**

Monsieur le trésorier de Rouillac souhaite une délibération du Conseil municipal pour 2019 concernant les diverses manifestations relatives à la rubrique « fêtes et cérémonies » devant être imputées à l'article 6232. Après avoir fait lecture de la liste, le Conseil municipal délibère et accepte à l’unanimité des membres votants la liste des manifestations présentées par Madame le Maire.

1. **Délégation d’attribution du conseil municipal au maire**

Délégations du Conseil municipal au Maire. Après en avoir fait lecture, Mme le maire demande au Conseil municipal de délibérer sur les 17 délégations d’attribution permettant au Maire de prendre toute décision relative à ces 17 points. Accepté à l'unanimité des membres votants.

1. **Mise en place d’un régime indemnitaire pour le personnel : le RIFSEEP**

Mise en place du RIFSEEP au 1er février 2019 : A l'unanimité des membres votants, il est décidé d'accorder un montant annuel de 480 euros à l'agent titulaire qui officie au secrétariat à raison de 17.50/35ème. Ce régime indemnitaire pourra faire l'objet d'un réexamen si nécessaire.

1. **Achat d’ouvrages aux élèves de l’école maternelle dans le cadre du « Plan Bibliothèques »**

Plan bibliothèque : L'inspection académique a accordé une subvention de 2 280 euros à la commune pour l’achat de livres destinés aux enfants de l'école de Mareuil. Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de dépenser cette somme pour acquérir des livres pour les enfants. Accepté à l'unanimité des membres votants.

1. **Création de poste : adjoint technique territorial 35/35ème**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Monsieur Eric BERNARD, employé communal se termine le 28 février prochain. Plusieurs solutions sont envisagées. Après discussions, le conseil municipal à la majorité des membres votants souhaite recruter dès le 1er mars cet agent en qualité de stagiaire pour une durée d'un an. Il convient de supprimer le poste d’adjoint technique territorial ppal 2ème classe à raison de 22.50/35ème et de créer le poste d’adjoint technique territorial à raison de 35/35ème.

1. **Attribution subvention exceptionnelle à l’association ACJAR**

Madame le Maire indique à l’assemblée que le 14 janvier dernier, l’association Cycliste Jarnac Aigre Rouillac (ACJAR) a sollicitée par courrier une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la course UFOLEP organisée le 30 mars 2019.

Madame le Maire est autorisée à verser cette subvention exceptionnelle d’un montant de 150 € auprès de l’association ACJAR.

1. **Informations diverses**

**Entretien des bernes, fossés et haies :** réalisé en 2018 par l'entreprise Vincent de Courbillac pour un coût de 4500 environ. Cet entretien sera reconduit en 2019 selon les besoins.

**Travaux de voirie 2019 :** Des rues ont été déterminées pour le programme FDAC 2019. Elles seront soumises au bureau d'études BETG pour examen et devis. Mr Tyre responsable sera sur la commune le 28 janvier. Ont été mises à l'étude, la rue du Puits au Plessis, une pose de bordures sur une partie de la rue des prairies, une portion de la route de Beaulieu à Fougeard et l'entrée de la rue de clos côté RD75. Selon les coûts, nous donnerons suite où pas.

Un projet de réfection des chemins de Chilloux et du Plessis à rejoindre la VC4 a été étudié par BETG et retenu par le conseil municipal. Des devis plus précis seront demandés. L'estimation actuelle pour les 2 chemins se situe environ à 26000 euros

Enfin, plusieurs voies ont fait l'objet d'une visite de l'entreprise Ecopatcher pour réparation ; rue du levant, rue du clocher, rue de l'église rue des 3 chênes et rue de bel air, et VC 4 pour laquelle un avis sera demandé à BETG. Une étude pour la réfection de l’entrée du chemin au Belvédère aux maisons neuves sera demandée auprès de BETG.

**Présentation d'un devis pour mise à niveau de la place de la mairie côté poste :** Entreprise Boyeldieu 600 euros TTC. Le devis a été retenu à l’unanimité.

**Présentation d'un devis de l'entreprise Rocher pour la mise aux normes électrique et améliorations dans le hangar communal :** 1225,70 euros TTC. Le devis a été retenu à l’unanimité.

**Cimetière :** Le columbarium dispose de 6 emplacements ; 3 sont déjà occupés et Madame le Maire est chargée de demander un devis pour 3 cases supplémentaires ainsi que le tarif pour une cavurne.

**Voirie :**

-Discussion portant sur la RD 75 entre l'école et le virage dans le bas du village. Madame le Maire est chargée de contacter la DDT et l'ATD pour avis sur un aménagement possible, afin de ralentir la circulation

-Demande d'un riverain de la rue du Clos pour la mise en place d'un panneau rétrécissement de chaussée pour les camions. Un conseil sur l'implantation sera demandé à l'ATD.

**Subvention exceptionnelle :** Demande de subvention de l'ACJAR de Jarnac qui organise une course cycliste UFOLEP sur la commune le 30 mars prochain. Cette demande sera examinée lors du vote du budget.

La séance est levée à 19h10.

Vu pour être affiché le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, Le 28 janvier 2019

Le Maire,

Claudine RODET